RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES
« Dix mots, dix clichés »

La Maison de la francophonie Côte d'Azur et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) du ministère de la Culture organisent un concours de photographies à partir des termes de l'édition 2026-2027 « Dis-moi dix mots à savourer ».

Objectif

Ce concours a un double objectif : encourager la pratique amateur de la photographie et illustrer la maîtrise de la langue française.

Participation

Le concours « Dix mots, dix clichés » s'adresse uniquement aux **amateurs** francophones de photographie qui résident dans la région Côte d'Azur.
Sont exclus les photographes professionnels.

Thématique

Cette année l'édition, « Dis-moi dix mots à savourer » vous invite à prendre place à la grande table de la francophonie, au travers d'une thématique universelle : la gastronomie.

Les photographies devront illustrer de façon originale l'un des dix mots de la thématique. Elles devront porter un titre singulier comportant le mot choisi ou le suggérant.

Les dix mots de l'année :

boucané, caramélisé, concocter, épluchette, ferment, mandoline, millésime, papilles, pimenter, zeste

Modalités de participation

Les clichés devront être transmis à la Maison de la Francophonie Côte d'Azur via WeTransfer à l'adresse suivante :

maisondelafrancophonie06@gmail.com

Date butoir : Lundi 1er février 2027

Format : 300 dpi en JPEG, entre 5 et 10 Mo.

Indications dans le courriel d'envoi :

- Titre de la photographie
- Nom et prénom du photographe
- Contexte de réalisation du cliché (lieu, circonstance, date, réalisation, etc.)
- Âge au moment de la photographie
- Lieu de résidence
- Courriel
- Téléphone mobile

Lancement du Concours : Vendredi 23 octobre 2026 sur internet et autres supports et réseaux sociaux.

Délibération du jury : Février 2027

Remise des Prix : Mars 2027 à l'occasion de la Semaine de la langue française et de la Francophonie.